

Ministère de L'Education nationale de
l'enseignement supérieur et de la recherche
Madame Najat Vallaud-Belkacem
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Le Mans, le 28 janvier 2015

Objet : Concertation nationale sur le numérique pour l'éducation.

Madame la Ministre,

Nous avons été interpellés par de nombreux adhérents, professeurs, parents d'élèves, sur la mise en place de la Concertation nationale sur le numérique pour l'éducation.

Le numérique est un sujet très sensible, notamment parce que celui-ci est souvent lié aux technologies sans fil, émettrices de rayonnements électromagnétiques.

Vous n'êtes pas sans ignorer que les ondes radioélectriques sont classées par l'OMS dans la catégorie agent cancérogène 2B.

De plus, l'AFSSET dans son rapport de 2009, reconnaît qu'il existe des signaux incontestables impliquant les effets non thermiques de ces rayonnements électromagnétiques, en particulier en biologie cellulaire, et dans les études épidémiologiques (risques de gliome, de lymphome et de leucémie). En conséquence, elle recommande l'application du principe ALARA.

Les établissements scolaires accueillent des enfants en pleine croissance sur lesquels les effets potentiels sanitaires sont méconnus et incertains.

C'est pour cette raison que nous appelons votre vigilance pour que le numérique, dans le cadre de l'éducation, utilise avec modération les technologies sans fil tel que le Wifi, Bluetooth...

Il est évident que les installations filaires seront à privilégier. Cependant en cas de difficulté, il sera important de faire attention aux dispositifs choisis. La puissance et l'emplacement des émetteurs pourront être soigneusement étudiés, dans le cadre de la gestion des risques, afin d'assurer un bon fonctionnement, sans trop impacter les élèves. Par exemple, des bornes dotées d'interrupteur permettraient de couper les émetteurs lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

L'école numérique peut se faire en mettant en place des dispositifs dont l'impact sera minime.

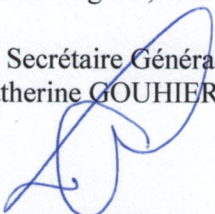
Une attention toute particulière devra être apportée aux enfants et aux personnels porteurs d'implants d'assistance médicale.

En conséquence, des états des lieux devront être réalisés afin de vérifier les niveaux d'exposition des élèves et des personnels.

Nous sommes persuadés que vos choix technologiques seront faits en toute impartialité et dans l'intérêt uniquement des enfants.

Veillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations les meilleures,

La Secrétaire Générale
Catherine GOUHIER



Le Président
Pierre LE RUZ Ph Dr

